

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Professionnelle

SASU ECO BIO ENERGIE MOULIN L EVEQUEE 7 RUE DE LA CROIX DE PIERRE 58200 ST PERE

# Valable \* pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Contrat Multirisque Professionnelle : 158056736 Q 001

BPCE IARD atteste que SASU ECO BIO ENERGIE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités\*\* suivantes :

- METIER DE LA FUMISTERIE ET DE CONSTRUCTION DE CHEMINEES FUMISTERIE - CONSTRUCTION CHEMINEES
- METIER DE L'ELECTRICITE ELECTRICIEN

\*\* Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Complément sur vos activités professionnelles ».

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :  - Dommages corporels  - Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions en raison d'occupation de locaux à titre précaire	8 000 000 €  2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE	
TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et	8 000 000 €
immatériels consécutifs)	
DONT:	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
- Intoxication alimentaire	2 500 000 €
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance
DONT:	a and and a limited a good and a nor année d'assurance
- Dommages corporels	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels
	consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance
La contraction of the contraction	2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance
- Intoxication alimentaire	2 300 000 C milita d 2 000 000 C pair district
Atteinte accidentelle à l'environnement :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance
immatériels consécutifs)	
DEFENSE DE VOS INTERETS	Sans limitation de somme pour notre action et application
- Défense	du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat
	choisi par vos soins
D	Application du barème du contrat pour les honoraires de
- Recours	l'avocat choisi par vos soins



La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 3 décembre 2015 Pour BPCE IARD

Attention: document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

55

Stéphane Duroule Président du directoire



# ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

## COMPLEMENT SUR VOS ACTIVITES PROFESSIONNELLES

# METIER DE LA FUMISTERIE ET DE CONSTRUCTION DE CHEMINEES

Réalisation d'âtres et foyers fermés ou ouverts, et de tous systèmes d'évacuation des produits de combustion hors four et cheminée industriels.

Cette activité comprend les travaux de :

- installation de poêles à bois,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.
- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
- réfection des souches,

### Ainsi que :

- l'entretien/maintenance des moyens de production (chaudières, ballons de production), de distribution (canalisations, radiateurs) et d'évacuation (remplacement ou ramonage des conduits).

### METIER DE L'ELECTRICITE

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique faible ou fort, de chauffage électrique sauf installations aérothermiques air/air ou air extrait/ air neuf, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques.

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.) sauf en locaux avec présence d'une piscine,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- La mise en oeuvre d'automatismes et de systèmes domotiques,
- La réalisation de réseaux intérieurs Voix-Données-Images (VDI),
- l'installation de systèmes d'alarme et de détection incendie ou intrusion, sans conception des systèmes pour les ERP (Etablissements Recevant du Public), IGH (Immeubles de Grande Hauteur) ou sites industriels,
- la réalisation de réseaux de Gestion Technique Centralisée (GTC) ou de Gestion Technique Bâtiment (GTB),
- la pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m² par chantier, ainsi que les travaux complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.

La présente annexe est indissociable de l'ATTESTATION D'ASSURANCE éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager bpce iard en dehors des limites précisées



par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.



### **MENTIONS LEGALES**

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à BPCE IARD, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités de BPCE et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à BPCE IARD - coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

### Assuré par :

### **BPCE IARD**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50.000.000 euros entièrement versé 401 380 472 RCS NIORT - Code APE : 6512 Z N° de TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 Entreprise régie par le code des assurances Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse postale : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 9

#### Distribué par :

### **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE F.COMTE**

Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège est à DIJON Cedex (21008)

14 BOULEVARD DE LA TREMOUILLE

BP 20810.

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 542 820 352.

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 116.

S'agissant de l'immatriculation à l'ORIAS, vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé au 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS, ou sur son site internet : www.orias.fr.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons, peut vous être communiqué, à votre demande. Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- votre Conseiller habituel,
- le service Réclamations Clients de votre Banque (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus),
- le médiateur de la banque,
- ou L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61, rue Taitbout 75436
   Paris Cedex 09